

MOSELLE FIBRE

Objet : Approbation de contrats de long terme sur le RHD 57

| |
|---|
| <p align="center">COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-354</p> |
|---|

Le 16 décembre 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Étaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Madame Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Étaient présents (suppléants) :

Étaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Madame Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Roland CHLOUP, M. Jérôme END, M. Salvatore FIORETTO, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Grégoire LEININGER, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, M. Michel SCHMITT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Serge WOLLJUNG, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU la convention de délégation de service public notifiée le 22 décembre 2005 et notamment son article 2177-3, pour la gestion d'un réseau départemental de communication électroniques ainsi que ses 8 avenants ;

VU le rapport n° CSR 2024-354 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 14 octobre 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

En application des dispositions de l'article 2177-3 de la convention susvisée, en vigueur depuis le 22 décembre 2005, Moselle Télécom en sa qualité de Déléataire s'engage à recueillir l'avis expresse de MOSELLE FIBRE, Délégrant, pour toute conclusion de contrat long terme dont la durée dépasse celle de la convention.

En l'espèce, le client FREE souhaite conclure des contrats de longs termes dont le détail se trouve ci-dessous :

| Contrat FREE | Année d'engagement | Longueur en ml | Montant | Année de fin de l'IRU | Durée IRU |
|-----------------------------|--------------------|----------------|----------|-----------------------|-----------|
| NRA LORQUIN – NRA HARREBERG | 2024 | 38 547 | 60 750 € | 2039 | 15 ans |
| TOTAL | | | 60 750 € | | |

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **AUTORISE** la signature de ce contrat d'IRU allant au-delà de la durée de la convention actuelle ;
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 18
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-lès-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire

Serge WOLLJUNG

Agence de réception en préfecture
057-200052058-20241216-CSD2024-354-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 19/12/2024